

applique les règles ordinaires en matière de contrats, et si l'emploi de la violence et de la ruse frappe de nullité les conventions humaines, si d'après les maximes reçues chez les peuples civilisés, elles n'ont de valeur que par le libre consentement des parties contractantes, que faut-il penser de l'Acte qui a uni l'Irlande et l'Angleterre et dont on peut dire que les considérants en ont été dictés, par la force, les clauses payées par la corruption, et les signatures données par la lâcheté !

Depuis, l'Irlande n'a que trop senti la rigueur des conséquences qui découlent de l'Acte d'Union. La législation la plus arbitraire n'a pas cessé un instant depuis cette époque d'exciter des mécontentements et ses protestations. Oh ! l'Angleterre a été fidèle au sinistre programme qu'elle s'est tracé au douzième siècle à l'égard de ce malheureux pays.

L'Acte des crimes de 1887 qui force tout citoyen irlandais à revêtir la livrée du forçat s'il a le courage de protester publiquement contre les injustices du gouvernement impérial, n'est que le digne couronnement de l'œuvre de spoliation et d'asservissement commencée en 1169.

Mais ce en quoi l'Angleterre a échoué, c'est lorsqu'elle a tenté de faire apostasier l'Irlande.

Si au seizième siècle, l'Irlande eut suivi la pente fatale sur laquelle a glissé l'Angleterre, l'Irlande, pour prix de son apostasie, eut été laissée